

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de soins et éducation Mickey & Minnie Inc.	Numéro de permis 2017216	Date d'inspection Le 05 août 2021	
Nom de l'établissement Centre Éducatif Bouge O Max		Numéro de téléphone (506) 582-2300	
Adresse 475 rue Église Saint-André NB E3Y 0C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des exigences d'affichage, des effets personnels, de la sécurité, du transport, des espaces de rangement ainsi que des consentements signés. Observation de la collation (orange et craquelin). Les enfants se préparent à aller à l'extérieur lors de ma visite. (Parc de l'école de 10h-11h)

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

 Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 août 2021

 Date

original signé par
Mylène Bourgoin

 Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 août 2021

 Date